



JOYEUSES  
FÊTES

# PENCRAN

infos

déc 2021 - n° 205

Édito

La situation sanitaire de cette fin d'année est marquée par un retour en force du virus de la Covid19 à travers une cinquième vague qui, cette fois-ci ne nous épargne pas. Nous connaissons tous au moins une personne devenue positive ces dernières semaines. A l'école Lucien Kerlann, des cas sont régulièrement décelés et nous devons au professionnalisme et à la compétence des personnels de l'Education nationale et de la municipalité de limiter autant que faire se peut la propagation de l'épidémie. Je ne saurais trop vous conseiller de continuer à pratiquer les gestes de défenses sanitaires (port du masque, lavage fréquent des mains, par exemple). Ceci afin de profiter au mieux des fêtes de fin d'année sans risquer de remettre en cause la santé de nos proches.

Les cérémonies prévues en mairie pour décembre ou début janvier ont été annulées ou reportées. La traditionnelle présentation des vœux aux habitants à l'Arvest ne se fera pas pour la deuxième année consécutive. Les maires de la communauté de communes après concertation ont adopté une position commune.

Cette communauté vit d'ailleurs ses derniers jours. En 2022 elle

va devenir communauté d'agglomération. Peu de modifications concrètes et immédiates en perspective dans notre quotidien mais un changement de catégorie qui devrait bénéficier à notre territoire. Peu d'évolution puisque nous avons déjà transféré la compétence mobilité. Cette compétence est à l'étude afin de définir des priorités et objectifs concrets. L'extension du réseau Ar Bus est à l'étude et à Pencran nous sommes évidemment concernés. Un réseau cyclable est aussi en cours d'élaboration et nous sommes là encore partie prenante comme les 22 communes de la communauté.

Dans le bourg, l'installation des illuminations de Noël a coïncidé avec la mise en place de notre boîte à livres, préambule à la mise en place d'une bibliothèque. N'hésitez pas à l'utiliser. Vous pourrez en plus admirer le travail de menuiserie réalisé par Julien, notre agent municipal, que je remercie ici. Les règles d'utilisation se trouvent dans la boîte, mais sachez surtout que vous pouvez y prendre ou déposer un livre afin de profiter de lectures inédites ou d'en faire profiter d'autres.

Je profite de ce dernier édit de l'année pour vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Stéphane Hervoir, Maire

## Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (fermeture au public le jeudi après-midi et fermeture à 16h30 le vendredi), le samedi matin de 9h à 12h

Tél. 02 98 85 04 42  
N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61  
Courriel : [mairie@pencran.fr](mailto:mairie@pencran.fr)  
Site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)



## LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Installation d'une boîte à livre - Utilisation du boulodrome - Témoignage de Monique, en stage à la mairie - Propriété privée/voie publique - Résumé du conseil municipal du 15/12/2021 - CCAS.

## ENFANCE JEUNESSE

MPT : L'actualité de l'espace jeunes sur les réseaux sociaux

## CCPLD

Chauffage électrique : Mieux vaut éviter ! - Opération sapin malin.

## VIE ASSOCIATIVE

Pencran Patrimoine : Rénovation de l'église : 2021 une année importante - FNACA - La Compagnie des Doudous - APE - Vie paroissiale : Agenda.

## DIVERS

Une nouvelle entreprise sur la commune - L'île aux cheveux - Stop pub.

## Permanences des élus en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42

## Contacts des services enfance jeunesse

### Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : [jardindenfants@pencran.fr](mailto:jardindenfants@pencran.fr)

### Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : [alsh@pencran.fr](mailto:alsh@pencran.fr)

### Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : [mpaugam@mptlanderneau.org](mailto:mpaugam@mptlanderneau.org)

### École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : [ec.0290933G@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290933G@ac-rennes.fr)

## Prochain Pencran Infos

**Envoi de vos articles :** pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos**, faites parvenir votre texte pour le **10 janvier en mairie** ou à : [pencran-infos@pencran.fr](mailto:pencran-infos@pencran.fr)

**Rappel :** les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## État civil

### NAISSANCES :

Juliette BRISOUX, 20 rue Eric Tabarly, le 23 novembre

### MARIAGES :

Lise FÉRIOT et Kévin HASCOËT, 13 rue Per Jakes Hélias, le 11 décembre

## Urbanisme

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- M. LE DREO, 6 rue Eric Tabarly, édification d'une clôture
- Mme SEGALÉN, 1 rue des Agapanthes, construction d'une piscine
- M. CROISEAUX, 5 rue Anjela Duval, changement de la porte d'entrée
- M. LEOMENT, 8 rue du Clos des Serres, édification d'une clôture

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Mme et M. MOREL, 2 rue du Clos des Serres, construction d'une maison individuelle
- SCCV Ker Viviane, Keranna, construction 21 maisons individuelles
- M. SEGUILLON, 5 Kermalguen, ajout de velux

## Recensement des jeunes

Les jeunes nés en décembre 2005 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

## Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 02/11/2021. Nitrates (NO3) : 18 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)

## Installation d'une boîte à livres



Depuis fin novembre, une boîte à livres est installée au bourg, au pignon de la maison Ty Jean-Louis. Le meuble, qui vient de la brocante Belle Âme de la Roche-Maurice, a été restauré avec talent par Julien Marrec, agent aux services techniques de la commune. Bien visible avec sa couleur rouge en harmonie avec les huisseries de l'église toute proche, il a des allures de chalet avec son toit d'ardoises. La boîte à livres est accessible à tous, petits et grands, sans abonnement ni inscription. Elle permet d'offrir plusieurs vies aux ouvrages. Tous les livres sont les bienvenus pourvu qu'ils soient propres et en bon état. Les livres

tâchés, jaunis, déchirés ou poussiéreux n'incitent pas à la lecture... Venez fouiller dans la boîte à livres. Un ouvrage vous séduira peut-être ? Prenez-le, c'est gratuit ! Lisez-le, gardez-le, ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans la boîte à livres. Si cette première boîte rencontre son public d'amateurs de lecture, la municipalité pourrait en installer d'autres ailleurs sur la commune.



## Utilisation du boulodrome

La commune de Pencran dispose d'un boulodrome couvert à disposition gratuite des habitants. Il se situe au niveau de l'Arc-En-Ciel, non loin de la salle des sports. Pour utiliser ou réserver le boulodrome, il suffit d'en faire la demande à l'accueil de la mairie. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à téléphoner aux heures d'ouvertures.



## Témoignage de Monique, en stage à la mairie

« Je suis actuellement en stage à la mairie de Pencran dans le cadre de la préparation d'un nouveau Diplôme Universitaire « Compétences en Administration Territoriale ». Ce « DU CAT » destiné aux demandeurs d'emploi, est organisé par le CDG 29, l'UBO de Brest, en partenariat avec Pôle Emploi et la Région Bretagne qui finance cette formation. Le but est de former des gestionnaires Comptable et Ressources Humaines dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) afin de répondre aux besoins des collectivités qui en expriment déjà la demande.

Cette formation de qualité, en alternance, s'effectue sur 4 mois et demi, découpée entre des cours, exclusivement sur les différentes pratiques de la FPT, et en 8 semaines de stage. Après 2 semaines très instructives, passées en novembre 2021 à la mairie de Landerneau, je suis chaleureusement accueillie 3 semaines, à la mairie de Pencran au sein d'une équipe dynamique et pédagogue, où je peux découvrir les différents services et mettre en pratique mes connaissances issues de mes cours, en attendant mon dernier stage de 3 semaines à la Communauté des Communes du Pays de Landerneau Daoulas. À l'issue je devrai réaliser un rapport de stage pour valider ma formation. Notre 1ère promotion, composée de 10 personnes, sélectionnées suivant des critères définis par le Centre de Gestion du Finistère, pourra par la suite intégrer, dans un premier temps, le Service Intérim du CDG 29, puis postuler au sein des collectivités territoriales. »

### **CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE GEPLU (GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES) DE LA CCPLD À LA COMMUNE DE PENCRAN**

Le 17 septembre dernier, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas a validé le transfert de la compétence GEPLU des communes à la Communauté. Chaque commune a alors fait l'objet d'une consultation. Le 16 novembre dernier, le conseil municipal de Pencran a approuvé le transfert de cette compétence vers la Communauté. Dans le cadre de ce transfert, la commune de Pencran, en accord avec la Communauté, va accepter une délégation pour poursuivre l'exploitation de ce service afin d'impacter le moins possible notre organisation actuelle qui associe d'autres compétences, comme la voirie et les espaces verts. Afin de garantir une continuité de service, il est nécessaire de mettre en place, avant le transfert, la convention de délégation régissant le fonctionnement. Cette convention a fait l'objet de propositions et d'échanges entre notre Commune et la Communauté.

### **ADOPTION D'UN TARIF GOUTER POUR LES ENFANTS ALLERGIQUES**

Suite à la commission enfance jeunesse réunie le 2 décembre dernier et à compter du 1er janvier 2022, Guylaine SENE propose qu'un nouveau tarif soit appliqué en garderie pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour intolérance alimentaire, et qui apportent leur propre goûter. Le coût du goûter proposé en garderie est estimé à 1€. Les tarifs des enfants concernés est donc réduit de ce montant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Pour se conformer à la réglementation, plusieurs délibérations ont été prises avec effet du 1er janvier 2022.

#### **• MISE EN PLACE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Le temps partiel est institué dans la collectivité selon les modalités suivantes : Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire. Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées entre 50 et 90 % du temps complet. Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.

#### **• PASSAGE AUX 1 607 HEURES**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. La mise en place des 1607 heures repose sur des dispositions légales. Le maire rappelle que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient parfois d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents. Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35 h par semaine pour l'ensemble des agents. Les agents des services administratifs et techniques sont soumis au cycle de travail hebdomadaire de 39 h sur 5 jours (services techniques) ou 6 jours (avec 1 samedi sur 4 pour les services administratifs). Les agents bénéficieront alors de 23 jours de Réduction de temps de travail (RTT) qu'ils pourront poser librement en fonction des nécessités de service. Pour les agents du service animation-jeunesse, le temps de travail est annualisé.

#### **• MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL POUR CERTAINS AGENTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Il sera mis en place pour certains agents du personnel communal au 1er janvier 2022 à raison d'une journée ou 1/2 journée par semaine à la demande de l'agent et soumis à l'accord du supérieur hiérarchique.

#### **INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)**

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T.

Le Maire propose de fixer les modalités suivantes à compter du 1er janvier 2022 :

L'alimentation du CET correspond à un report de congés annuels, jours de RTT et repos compensateur. Le CET ne peut dépasser les 60 jours.

#### **VŒU PORTANT SUR LE FINANCEMENT DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)**

Suite à la décision du Conseil d'Etat du 20 novembre 2020, le financement de l'accompagnement des enfants en situation de handicap (AESH) revient à la structure organisatrice du temps périscolaire. Ainsi, durant la pause méridienne, les AESH doivent être rémunérés dans le public, par les collectivités locales, et dans le privé, par les établissements sous contrat. La rémunération des AESH est pour le moment assurée par l'Education nationale, mais devrait, semble-t-il, évoluer au cours des prochains mois, voire des prochaines semaines, pour aboutir à une prise en charge de ces postes par la collectivité. Ce nouveau désengagement de l'Etat, même s'il est encadré par la plus haute des juridictions administratives, va ainsi poser de nouvelles difficultés d'organisation pour la commune de Pencran et avoir un impact non négligeable sur ses finances. Au regard de la réalité du financement de ces temps périscolaires, la municipalité de Pencran craint que les communes n'en viennent à refuser la création de classe ULIS car devant porter seules la charge supplémentaire de l'accompagnement des enfants à besoin particulier sur les temps périscolaires. Le Conseil municipal de Pencran souhaite ainsi que le financement des AESH continue à être pris en charge par l'Education nationale. A défaut, il demande à l'Etat de pallier son désengagement en allouant à la commune de Pencran une indemnité compensatrice, afin d'assurer et garantir de bonnes conditions de vie et de scolarité aux enfants en situation de handicap.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie de présentation des vœux du maire de janvier 2022 est annulée.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### • Enfance Jeunesse

Guylaine SENE et la commission s'inquiètent du non remplacement des enseignants et précise que cette situation a été signalée auprès de l'inspection.

### • Vie associative et culturelle

Annick JAFFRES annonce que la boîte à livres est installée Place des 9 chênes. 35 personnes ont participé à la projection du film « le dernier des laitiers » et au débat qui a suivi : expérience qui mérite une reconduction avec une amélioration de la communication

### • Bâtiments et travaux

Gérard LE MEUR présente les travaux à prévoir en 2022. Le changement du chauffe-eau aux vestiaires du terrain de foot est en cours. Les devis ont été reçus et analysés. A l'école, 9 PC ont été livrés et une 2<sup>ème</sup> tranche arrivera début janvier. Pour l'éclairage public entre Kéroullé et la rue des Cerisiers, sur un total de 40 000 € de travaux, le SDEF pourra subventionner pour 3750 €. A la salle des sports, le chauffage est en panne et les demandes de devis sont parties. A l'Arvest, des travaux de mise en conformité seront nécessaires suite au passage d'une commission sécurité.

L'abri vélos pour le jardin d'enfants est en cours. La dalle est faite et la construction de l'abri est prévu pour la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier.

### • Eglise

Le Conseil Régional nous accorde une subvention de 60 000 € pour le lot Charpente et menuiserie.

### • Urbanisme

François MOREAU annonce que le permis de construire pour un lotissement privé de 21 maisons à Keranna a reçu un avis favorable. Les travaux vont bientôt commencer. Il s'agit de 21 logements sociaux.

Les actes d'urbanisme seront dématérialisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une information sera distribuée avec le Pencran infos.

Dans le lotissement « Les Terroirs de Kéroullé », les derniers lots sont vendus. Il reste les logements sociaux d'Aiguillon construction pour clore ce lotissement.

A Loguellaou, un futur lotissement d'environ 80 maisons est en cours d'élaboration par Nexity. Un permis d'aménager sera bientôt déposé.

A Kernevez, les résultats de la pollution du site sont connus. Il est apte à accueillir une zone commerciale, moyennant une légère dépollution.

Afin de ne pas détériorer davantage la situation financière de la commune, le projet de construction d'une maison médicale et de logements est décalé d'un ou deux ans. Le bailleur social en charge de ce projet a été averti.

Le maire fait part d'une demande de mise en place d'une borne électrique au bourg de Pencran.

### • Cimetière

Jean-Pierre LE BOURDON précise qu'un règlement est en cours de réalisation.

Des cases de columbarium supplémentaires vont être achetées. Un aménagement paysagé est en cours de réflexion pour le columbarium et le jardin du souvenir.

### • Voirie

Jean-Pierre LE BOURDON apporte des précisions sur la voirie : la stratégie de peinture qui est de réaliser chaque année 1/3

du territoire de la commune a été lancée en commençant par le tronçon Croix-Neuve – Rosquelen.

Des subventions pour des travaux de voirie sont possibles 2022 par l'intermédiaire du PACTE 2030 du conseil Départemental.

## CCAS

Le CCAS s'est réuni à la mairie jeudi 25 novembre. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, notre commune a signé une convention avec le CCAS de Landerneau pour permettre aux Pencranais en situation difficile d'accéder à l'épicerie solidaire Ar Stalig à Landerneau.

L'épicerie solidaire est un lieu d'approvisionnement temporaire en denrées alimentaires, produits d'entretien et produits d'hygiène. En parallèle, les usagers bénéficient d'un accompagnement dans un contrat de projet déterminé au moment de l'admission pour leur permettre d'avancer dans leur parcours de vie ou leurs projets. Ce dispositif doit en effet être un tremplin. Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur de l'épicerie, notamment les conditions d'accès basées désormais sur les charges et ressources réelles au lieu de forfaits. L'équipe de la boutique Ar Stalig est composée de 2 salariés et 13 bénévoles. Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de l'épicerie, un service civique vient renforcer l'équipe en décembre. De nouveaux bénévoles seraient également bienvenus. Un appel est donc lancé aux personnes qui disposent d'un peu de temps pour participer à la collecte des denrées.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le maire à reconduire cette convention avec le Centre communal d'Action sociale de Landerneau pour un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

## ENFANCE JEUNESSE

### MPT : L'actualité de l'espace jeunes sur les réseaux sociaux

L'Espace jeunes de Pencran est ouvert chaque week-end (hors vacances scolaires), pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

**Le vendredi soir** : de 20h à 22h  
**Le samedi après-midi** : de 14h à 17h

Ces horaires peuvent varier en fonction des propositions d'animations et de sorties. Pendant les vacances scolaires, le lieu est ouvert au minimum, une fois par semaine.

**Pour vous tenir informé, n'hésitez pas à consulter régulièrement, les différents réseaux sociaux de l'Espace jeunes. Demande d'informations également possible par mail : [m.paugam@mptlanderneau.org](mailto:m.paugam@mptlanderneau.org)**



 @espacejeunespencran

 Espace Jeunes Pencran



## CCPLD

### Chauffage électrique : mieux vaut éviter !

En France, environ un tiers des ménages sont équipés de chauffage électrique. Si cette solution était majoritairement retenue dans les constructions neuves jusqu'à la RT 2012, il est pourtant préférable lorsque le choix le permet de s'orienter vers des systèmes de chauffage plus performants (à circulation d'eau chaude notamment).

L'engouement pour le chauffage électrique s'explique par sa facilité de mise en œuvre, son faible coût d'investissement initial et son faible entretien. Pourtant, à l'utilisation, l'électricité s'avère être l'énergie la plus chère. Son coût a augmenté de plus de 80% depuis 2007 et cette augmentation est amenée à se poursuivre.

Les radiateurs électriques (même, dans une moindre mesure les modèles à accumulation de chaleur) contribuent également aux pics de consommation électrique observés vers 19h lors des périodes de grands froids. En hiver, le chauffage électrique peut représenter jusqu'à 40% de la consommation électrique globale lors des débuts de soirée. Ces pics peuvent entraîner des risques de coupures sur le réseau de transport de l'électricité, notamment en Bretagne où très peu d'électricité est produite localement. En cas de coupure, les logements équipés de chauffage électrique seraient les plus pénalisés. Les systèmes avec radiateurs à circulation d'eau chaude diminuent le risque de tension globale sur le réseau, car s'ils utilisent de l'électricité pour fonctionner, leur consommation est bien moindre.

Nous pouvons vous aider à choisir le système de chauffage le plus adapté à votre logement. N'hésitez pas à venir rencontrer un conseiller énergie. De même, si malgré tout vous souhaitez vous orienter vers le chauffage électrique, si des systèmes d'appoints performants peuvent être installés il sera surtout avantageux d'isoler votre logement.



Vous pouvez rencontrer les conseillers énergie sur votre Communauté de Communes les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois entre 9h et 12h à la Maison de services au public (MSAP) 59 rue de Brest à Landerneau. Prise de rendez-vous au 02 98 33 20 09.

### Opération sapin malin

**PENCRAN : mercredi 19 janvier 2022 de 14h à 17h sur le parking des terrains de sports à Keranna**

**DU 07 AU 21 JANVIER 2022**

**CONSULTEZ LES DATES ET LIEUX DES 13 SITES DE BROYAGE SUR : [WWW.PAYS-LANDERNEAU-DAOULAS.FR](http://WWW.PAYS-LANDERNEAU-DAOULAS.FR)**



**LES SAPINS DEVRONT ÊTRE DÉPOURVUS DE PIED, SOCLE, PIÈCE EN MÉTAL (CLOUS, VIS ...), SAC À SAPIN ET DÉCORATION**



**SERVICE ENVIRONNEMENT**  
02 98 21 34 49

[www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

**APPORTEZ UN SAC POUR RÉCUPÉRER VOTRE BROYAT**

## VIE ASSOCIATIVE

### Pencran Patrimoine : Rénovation de l'église : 2021 une année importante

Dans le travail de longue haleine que constitue la rénovation de l'église, l'année 2021 aura été une année charnière marquée par la fin des travaux de la première tranche avant l'été et le début de la seconde tranche à la rentrée. Les lambris bleus du XIXe ont été enlevés et mis au rebut. Ceux plus anciens situés en couche inférieure ont été déposés pour restauration. A noter qu'étrangement les dernières travées côté clocher n'étaient pas ornées de motifs, il va donc falloir faire de la création.

Les ardoises ont été retirées et la dépose de la charpente est en cours. Les enduits intérieurs en ciment ont été enlevés ce qui a permis de se rendre compte de l'existence d'infiltrations d'eau venant du clocher. Ce genre de "découverte" est le lot de ces travaux sur de vieux monuments. Cela signifie également davantage de travaux, de temps et des besoins de financement plus élevés.



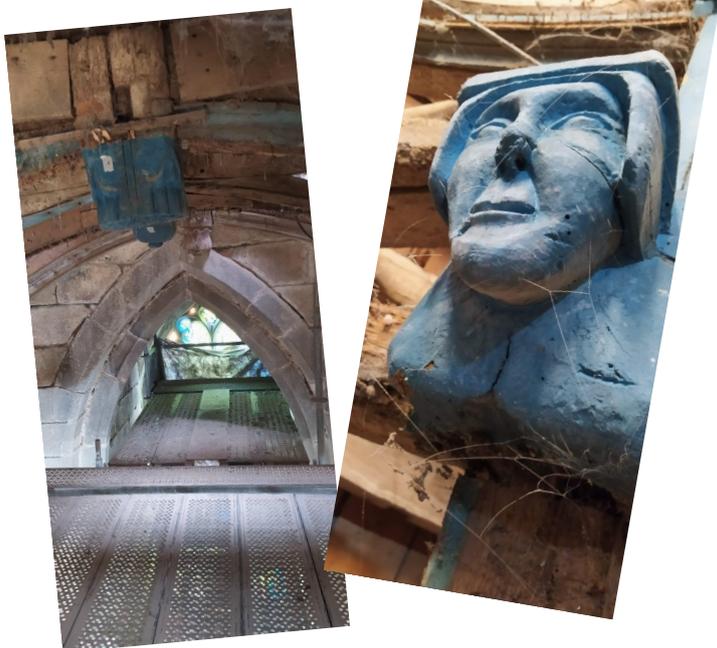
Vous pouvez à tout moment aider à la restauration de l'église en faisant un don directement sur le site de la Fondation du Patrimoine avec qui nous avons une convention, ou en déposant un chèque en mairie avant le 31 décembre pour une prise en compte du don sur 2021. Lors de l'assemblée Générale de l'association le 27 novembre dernier, la secrétaire Odile Lagadic a souhaité laisser sa place. Merci à elle pour ces années de bénévolat au service de Pencran Patrimoine.

Le nouveau bureau est constitué de Jean-Pierre Le Bourdon à la Présidence, Marie-Christine Le Corre à la Trésorerie et Annick Jaffrès au Secrétariat. Outre l'organisation des repas de la Chandeleur et son Kig ha Farz, l'association espère pouvoir ouvrir plus souvent le chantier au public en 2022 afin que chacun puisse se rendre compte de visu du travail effectué.

 Pour rejoindre l'association, vous pouvez vous inscrire en mairie ou via notre page Facebook le montant de l'adhésion est fixé symboliquement à 1€.

Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs voeux pour 2022  
Nedeleg laouen ha bloavez mad

### Aperçu des travaux :



### FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique



Cette association a été créée en 1958 par les premiers appelés et rappelés à leur retour à la vie civile pour la défense des droits. Ils n'étaient considérés n'ayant participé qu'au maintien de l'ordre. Mais plus tard, face à une très forte mobilisation, nous avons été reconnus anciens combattants. Ces combats qui ont fait 10 morts par jour en moyenne entre le 1/11/1954 et le 19/03/1962. Les 428 morts finistériens sont répertoriés à Pleyben sur un monument à l'entrée sud de la ville ; ils sont classés par commune. Nous avons aussi un devoir celui de perpétuer les commémorations : 19/03/1962 pour nous, et aussi 11/11/1918 et 08/05/1945, en mémoire de tous nos anciens morts pour la France, ainsi que d'accompagner les anciens d'Algérie lors de leur décès. Le 11 novembre nous avons proposé à la mairie de ressortir les drapeaux de 14-18 et 39-45. Le 14-18 était porté par un petit-fils d'un soldat de Pencran mort en 1916, le 39-45 par un fils d'un combattant de cette guerre. Aujourd'hui plus de la moitié des appelés d'Algérie de Pencran sont décédés.

Nous sommes actuellement 21 adhérents à l'association dont 4 veuves d'anciens combattants. Lors de notre assemblée générale du 20 novembre dernier, le président Jean-Pierre Runcoat a demandé à être remplacé et que les 7 autres responsables du comité qui sont : Albert Goasduff, Albert Grall, Roger Kerboul, Louis Nicolas, Marie-Louise Perennou, Jean Postec, Louis Tourbot forment un nouveau bureau. Ce qui a été fait. **Nouveau bureau** : président, Jean Postec ; secrétaire, Marie-Louise Perennou ; trésorier, Louis Nicolas.

## VIE ASSOCIATIVE

### La Compagnie des Doudous



Mardi 14 décembre, les 9 assistantes maternelles de l'association se sont retrouvées à l'Arc en Ciel pour un moment très attendu par les enfants : La venue du Père Noël. Il est arrivé avec un petit paquet pour chaque enfant. Un livre a été offert à chacun !



### APE

Le 16 décembre 2021 a eu lieu le goûter de Noël pour les enfants de l'école Lucien Kerlann, organisé par l'équipe de l'APE. Le matin, le Père Noël est venu saluer tous les enfants de l'école et a apporté de nombreux cadeaux pour toutes les classes de l'école. L'ambiance était chaleureuse et tous les enfants étaient ravis ! D'autre part, tous les élèves sont répartis avec un sachet rempli de sucettes et confiseries en chocolat, une compote, une crêpe et un livre sur le thème de Noël offert par l'APE.

L'APE vous informe des prochains événements à venir :

Lundi 10 janvier 2022 et le mardi 11 janvier 2022 auront lieu les séances de photos de classe au sein de l'école et seront réalisées par les photographes de STUDIO LOÏC.

## DIVERS

### Une nouvelle entreprise sur la commune

La société UNIQÔME voit le jour sur la commune de Pencran et souhaite mettre à profit près de 15 années d'expertise dans le domaine de l'agencement intérieur, cuisine, salle de bain, dressing. UNIQÔME devient votre cuisiniste agencier à domicile. Nous concevons en 3D votre projet dans le respect de votre cahier des charges (budget, couleur, implantation...). De la conception à l'installation, votre satisfaction reste notre priorité. Pour en savoir plus, RDV sur [www.uniqome.fr](http://www.uniqome.fr)  
Contact : [contact@uniqome.fr](mailto:contact@uniqome.fr) ou 06 66 91 20 90

Gaëtan LOAEC  
06 66 91 20 90

[www.uniqome.fr](http://www.uniqome.fr)



Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de passer de joyeuses fêtes !



### Vie paroissiale : Agenda

- **Vendredi 24 décembre 2021** : veillée et messe de Noël à 19h à Dirinon
- **Samedi 8 janvier 2022** : messe à 18h à Dirinon
- **Dimanche 16 janvier 2022** : messe bilingue breton/français à 10h30 à Dirinon
- **Samedi 22 janvier 2022** : messe à 18h à Dirinon



### L'île aux cheveux

« Je vous informe que le salon sera fermé pour congés du 21 au 29 janvier 2022. Réouverture mardi 1er février 2022. Merci de votre compréhension. Bonne fêtes à tous !  
Fanny 02 98 85 17 47 »

### Stop pub

Des autocollants « stop pub » pour vos boîtes aux lettres sont disponibles en mairie. N'hésitez pas à venir vous servir.



## Adresses, horaires et numéros utiles \_\_\_\_\_

### **Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD) :**

Maison des Services publics, 59 rue de Brest, Landerneau

- **Secrétariat** : 02 98 21 37 67
- **Service environnement** : 02 98 21 34 49
- **CLIC** : 02 98 85 99 08
- **Pôle emploi** : 39 49
- **CPAM** : 36 46

### **Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) :**

20 rue Amédée Belhommet, Landerneau

02 98 85 35 33

**Protection Maternelle et Infantile (PMI)** : 02 98 85 95 20

### **Collecte ordures ménagères et recyclables :**

02 98 21 34 49

- **Recyclables** : vend. 24 décembre
- **Ordures ménagères** : vend. 31 décembre

### **Conciliatrice de justice :**

Mairie de Landerneau

Marie-Françoise LE GUEN

06 81 89 62 40

marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

### **Déchetteries :**

#### • **Plouédern**

ZI Saint-Eloi, Plouédern

02 98 85 19 50

#### **Hiver (1er novembre au 28 février) :**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

#### **Été (1er mars au 31 octobre) :**

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

#### • **Pencran**

L'aire de déchets vert de Pencran (Keroullé) est ouverte tous les jours.

### **Eau du Ponant (eau potable et assainissement) :**

20 allée du Bois Noir Landerneau (accueil)

02 29 00 78 78 (tarif appel local) de 8h30 - 12h15 et 13h15 - 17h30 (sauf 17h le lundi)

**Si vous êtes victime ou témoin d'un incident sur le réseau d'eau potable (fuite importante sur la voie publique, coupure d'eau non programmée) ou d'assainissement (déversement), n'hésitez pas à prendre contact par téléphone 24h/24 à ce même numéro.**

### **Gendarmerie de Landerneau :**

14 rue Henri Dunant, Landerneau

02 98 85 00 82

### **Relais Petite Enfance (RPE) :**

02 98 43 63 97

rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Le relais poursuit l'accompagnement autour de la recherche d'un mode de garde, des contrats et des conseils éducatifs auprès des familles et des professionnels soit lors de RDV téléphoniques ou en présentiel si besoin. Reprise des permanences à Pencran, à l'espace Arc-en-ciel les mardis 5, 19 octobre et 16 novembre de 9h à 12h.

### **Service de Gestion Comptable (trésor public) :**

59, rue de Brest, Landerneau

02 98 85 11 61

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30. Et uniquement sur rendez-vous le lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h.

### **Défibrillateurs :**

Deux défibrillateurs sont à la disposition de la population :

- **Place de la Mairie** : sur la façade de la mairie
- **Terrains des sports** : sur la façade des vestiaires

### **Pharmacie de garde :**

Le samedi après 19h et le dimanche après 20h, contactez le 32 37 pour être orienté vers la pharmacie de garde.

## Démarches administratives \_\_\_\_\_

### **Permis de construire et déclarations préalables de travaux :**

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration de travaux.

### **Carte nationale d'identité et passeport :**

**Renseignements et démarche à effectuer dans une mairie ayant cette compétence (Landerneau).**

Délivrance, renouvellement, perte...

02 98 85 43 00 ou 02 56 31 28 21

etatcivil@mairie-landerneau.fr

<https://www.landerneau.bzh/prendre-rendez-vous-pour-deposer-une-demande-de-cni-passeport/>

**Attention, le délai peut être long (jusqu'à 6 mois)**

Pour réduire le délai de traitement d'une demande, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/>